

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Paul HEULIN, M. Louis-Luc BELLARD, Mme LE LAN Christelle, M. BILESIMO Patrick, Mme BRODU Cécile, Mme COCHELIN Stéphanie, M. ROBERT Sébastien, Adjoints au Maire.

Etaient présents : Mme Christine COURRILAUD, M. TOUZANNE Jean-Claude, Mme BEAUJEAN Marie-Françoise, M. PAPILLON Pascal, Mme DE BARMON Florence, M. DANIELLOU Gilles, M. LOPPIN Jérôme, Mme HENNEKAM Ashley, M. ORY Bernard, Mme OUVRARD Héléne, M. FABER Noël, M. SAULAIS Christophe, Mme OUVRARD Maryvonne, Conseillers Municipaux.

Les conseillers municipaux, dont les noms suivent, ont donné à un collègue de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom en application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales à :

Nom du mandant :		Nom du mandataire :
M. DAGUIN Stéphane	pouvoir à	Mme BRODU Cécile
Mme BOUCHER Marina	pouvoir à	Mme COCHELIN Stéphanie
M. LEBLONG Loïc	pouvoir à	M. SAULAIS Christophe

Arrivée de M. BILESIMO Patrick à 19h55, au point n°03, au moment du vote du chapitre 10 (10226):
Taxe d'aménagement.

Le Conseil a nommé secrétaire, **M. PAPILLON Pascal**, Conseiller Municipal Délégué.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

01- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

Vote à l'unanimité

02 - Finances – Budget commune - Vote des taux des « TAXES MÉNAGES » au titre de l'année 2024 – Décision

Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint en charge du pôle Urbanisme et Finances précise qu'avant de présenter le budget général de la commune, des activités économiques et de l'irrigation il est nécessaire de voter les taux des taxes ménages pour l'année 2024, essentiellement des taxes foncières.

Lors du dernier conseil municipal les élus avaient livré leurs orientations budgétaires, celles-ci n'ont pas varié ce sont celles présentées aux réunions de quartier au mois d'octobre 2023. Le cadrage budgétaire présenté était de tendre vers un résultat de 500 000 €, conserver 1 000 000.00 € de réserve de fonctionnement et limiter l'emprunt à 1 900 000.00 € maximum tout en réaffirmant qu'il n'est pas tabou d'avoir recours à l'emprunt quand c'est nécessaire.

Le résultat 2023 est supérieur aux prévisions, il sera voté lors du prochain conseil mais il avait été expliqué pourquoi et surtout qu'il ne fallait pas s'attendre à un résultat 2024 à ce niveau.

Concernant le vote des taux des taxes ménages les élus avaient indiqué lors du débat d'orientations budgétaires leur souhait de ne pas augmenter les impôts mais de conserver les taux de 2023. Les bases dans le budget 2024 vont augmenter de 3.8 %, augmentation décidée par l'Etat.

Taux des taxes pour l'année 2024 pour la part communale sans évolution par rapport à l'année 2023 :

- Taxe d'habitation 13.02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 46.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 52.28 %

Vote à l'unanimité

03 - Finances - Budget commune – Vote du budget primitif de l'exercice 2024- Décision

Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint en charge du pôle Urbanisme et Finances rappelle quelques idées fortes :

1. Augmentation des bases fiscales + 3.8 %
2. Augmentation des charges de personnel + 14 %
3. Augmentation des charges à caractère général + 20 %

Avec un résultat de l'ordre de 300 000 €.

1 300 000.00 € d'investissement avec des travaux de voirie (enfouissement) en profitant des travaux d'Angers Loire Métropole tout en ajoutant l'attribution de voirie de 400 000.00 €. 500 000 € d'investissement de budget « vert », pour le camping, le verdissage de la place de la Mairie, les aires de jeux, les panneaux photovoltaïques etc....

Aucun emprunt n'est prévu au budget 2024.

Après cette présentation et considérant la présentation des orientations budgétaires du 15 Février 2024, les réunions de la Commission Finances les 6 et 12 mars 2024, le projet de compte administratif 2023 confirmé par le compte de gestion établi par le Trésorier, la reprise anticipée des résultats 2023 et le projet de budget, les crédits budgétaires sont proposés au vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Vote à l'unanimité pour l'approbation du budget « commune » 2024, excepté pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles où le vote s'exerce à la **majorité absolue compte tenu de cinq abstentions** (Mme OUVRARD Hélène, M. FABER Noël, M. SAULAIS Christophe, M. LEBLONG Loïc, Mme OUVRARD Maryvonne).

Vote à l'unanimité pour déléguer au maire et pour ce budget la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

04 - Finances - Budget activités économiques – Vote du budget primitif de l'exercice 2024– Décision

Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint en charge du pôle Urbanisme et Finances présente ce budget des activités économiques et considérant la présentation des orientations budgétaires du 15 février 2024, les réunions de la Commission Finances les 6 et 12 mars 2024, le projet de compte administratif 2023 confirmé par le compte de gestion établi par le Trésorier, la reprise anticipée des résultats 2023 et le projet de budget présenté par chapitre,

Vote à l'unanimité, pour l'approbation du budget « activités économiques » 2024 et délégation donnée au maire et pour ce budget la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

05 - Finances - Budget « Irrigation » – Vote du budget primitif de l'exercice 2024– Décision

Madame Christelle LE LAN, Adjointe en charge du pôle Environnement durable présente ce budget irrigation 2024 et considérant la présentation des orientations budgétaires du 15 Février 2024, les réunions de la Commission Finances les 6 et 12 mars 2024, le projet de compte administratif 2023 confirmé par le compte de gestion établi par le Trésorier, la reprise anticipée des résultats 2023 et le projet de budget présenté par chapitre,

Vote à l'unanimité pour l'adoption du budget primitif « irrigation ».

Madame Florence DE BARMON, Madame Marie-Françoise BEAUJEAN, Monsieur Christophe SAULAIS et Monsieur Louis-Luc BELLARD ne prennent pas part au vote.

06– Solidarités de Proximité – Subvention de fonctionnement au CCAS - Décision

Monsieur Sébastien ROBERT, Adjoint en charge du pôle des Solidarités de Proximité présente cette subvention qui permet le fonctionnement du centre communal d'action sociale. L'innovation essentielle pour l'année 2024 est l'augmentation du temps de travail de Madame Céline EDMOND, agent social. Augmentation rendue nécessaire au regard de l'activité du centre communal d'action sociale.

Les subventions des années précédentes s'élevaient à 40 000 € considérant les réserves financières du CCAS. Ces réserves s'amenuisent ce qui explique l'augmentation de la subvention octroyée en 2024, à savoir 65 000 €.

Vote à l'unanimité

07 – Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse, Sport – Subventions et aides au titre de l'exercice 2024 – Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles Publiques - Décision

Madame Stéphanie COCHELIN, Adjointe en charge du pôle Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse, Sport rappelle que cette délibération est votée tous les ans pour le bon fonctionnement de l'école publique des Grands Jardins. Le montant de 24 500 € reste stable, ce qui fait un montant de 102 € par élève de l'école publique.

Vote à l'unanimité

08 – Développement de la pratique sportive avec l'Intervention d'un éducateur sportif dans les associations - Versement de la subvention 2024 – Décision

Madame Stéphanie COCHELIN, Adjointe en charge du pôle Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse, Sport indique que cette délibération vient entériner le soutien aux associations sportives gemmoises qui mettent en place un accompagnement par des éducateurs sportifs professionnels mis à disposition par l'association Profession Sport Loisirs. Dans ce cadre des conventions sont signées entre les associations gemmoises qui font appel à Profession Sport Loisirs pour des entraînements ou des pratiques sportives destinés aux plus jeunes et la collectivité vient rembourser une partie des heures destinées à ces jeunes sportifs. L'enveloppe globale est à hauteur de 18 000 euros.

Vote à l'unanimité

09- Jeunesse – Soutien aux lycéens et collégiens de la commune participant à des échanges culturels en Europe – Décision

Madame Stéphanie COCHELIN, Adjointe en charge du pôle Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse, Sport précise qu'il s'agit de permettre aux familles qui ont un collégien ou un lycéen de bénéficier, dans le cadre d'un voyage scolaire en Europe, d'une participation financière qui s'élève à 50 euros par enfant, par voyage et par an.

Vote à l'unanimité

10 – Kit d'accueil aux Gemmoises – Décision

Madame Stéphanie COCHELIN, Adjointe en charge du pôle Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse, Sport rappelle la mise en place du kit accueil l'année dernière qui était destiné à accueillir les nouveaux habitants sur la commune. Dans cet outil les nouveaux habitants trouveront des informations sur la commune. Mais aussi cet outil permet aussi de mieux faire connaître et valoriser les associations du territoire. Une aide financière permet aux nouvelles familles, d'obtenir une réduction de 20 € pour la souscription d'une adhésion dans l'une des associations gemmoises référencées dans l'annuaire « Le grand A ».

Vote à l'unanimité

11- Culture – Salon de peinture et sculpture 2024 – Attribution des prix - Décision

Madame Cécile BRODU, Adjointe au Maire, pôle culture, tourisme, communication indique la fin du salon de peinture le dimanche 24 mars dernier, trois prix ont été attribués par un jury de cinq personnes renouvelé chaque année (artistes et membres du comité), cette année les premiers prix suivants sont attribués pour un montant de 400 euros chacun :

- Œuvre sur papier à Monsieur ROCHE Hervé
- Sculpture à Monsieur CHATELLIER Loïc
- Œuvre sur toile à Madame PELLOQUIN Anne

Vote à l'unanimité

12 - Convention relative à la mise à disposition de ressources issues du « Système d'Information Géographique » (SIG) d'Angers Loire Métropole auprès de ses communes membres – Décision

Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint en charge du pôle Urbanisme et Finances indique que cette délibération sera votée par toutes les communes de l'agglomération et la présente.

Le système d'information géographique (SIG) joue un rôle essentiel dans la production, l'usage, l'exploitation et le partage de données territoriales. Angers Loire Métropole propose des modalités de mise à disposition du SIG au bénéfice des communes membres qui le souhaitent, incluant les modalités de leur accompagnement dans la production, l'usage, l'exploitation et le partage des données contenues dans celui-ci.

Angers Loire Métropole mettra à disposition de ses communes membres les ressources du SIG suivantes : données référentielles cadastrales et d'adressage, données d'intérêt général sur les équipements, données métiers issus des services d'ALM, données externes issues de partenariats.

Le SIG assurera les missions d'animation du pilotage de la gouvernance de l'information géographique sur le territoire d'Angers Loire et le pilotage du SIG communautaire avec les communes. Il garantira la cohérence et la mise à jour des référentiels de données du SIG (cadastre, topographie, photo aérienne, jumeau numérique), mettra en œuvre et diffusera aux communes les données de compétences communautaires s'appuyant sur ces référentiels : PLUi, réseau d'eau et d'assainissement, transports etc. Il diffusera le jumeau numérique et les données géographiques d'intérêt général en open data selon les standards en vigueur ; veillera à l'usage des données géographiques d'intérêt général dans les bases de données nationales.

L'accompagnement assuré par le SIG consistera en la mise à disposition d'ingénierie destinée à l'élaboration de modèles de données compatibles avec le SIG ; l'installation des accès à la plateforme du SIG ; la formation des utilisateurs communaux au SIG ; la création d'applications web cartographiques et la production cartographique papier et numérique.

Vote l'unanimité

13- Finances – Sacs publicitaires en toile à l'effigie de la commune - Constatation et acceptation du déficit – Décision

Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint en charge du pôle Urbanisme et Finances rappelle qu'il y a quelques années des sacs publicitaires en toile à l'effigie de la commune avaient été achetés, ils n'ont jamais été proposés à la vente mais offerts lors de différentes occasions.

La régie de recettes n° 43022 « Manifestations culturelles », accuse un déficit de 400 € qui doit être rééquilibré.

Il convient de constater et d'accepter le déficit de 400 €, d'émettre un mandat d'ordre mixte au profit de la régie concernée Manifestations culturelles au compte 65888 en 2024.

Vote l'unanimité

14 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents- Décision

Monsieur le Maire explique que cette délibération appelle à donner mandat au Centre de Gestion de Maine et Loire pour créer un groupement de commande pour consulter les opérateurs qui assureraient le risque prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les agents de la commune.

Cette proposition est une nouveauté pour ce risque qui à moyen terme deviendra obligatoire. Il s'agit des améliorations statutaires qui sont négociées avec les organisations syndicales de la Fonction Publique Territoriale et qui améliorent le statut des personnels territoriaux.

Vote l'unanimité

15 – Demande de subvention pour les travaux de renaturation Place de la Mairie auprès du Département de Maine-et-Loire : Aide Aux investissements des Communes – (AAC)

Mme Christelle LE LAN, Adjointe en charge du pôle Environnement durable indique que cette délibération est identique à deux autres passées lors du précédent conseil municipal. Il s'agit d'une demande de subvention pour les travaux de renaturation de la Place de la Mairie. Les dernières délibérations étaient pour le DSIL et le Fonds Vert et la présente demande s'adresse au Département de Maine et Loire au titre l'aide aux investissements des communes.

Vote l'unanimité

16- Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article l2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 27 mai 2020 – Information Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT au 1^{er} février 2024

Monsieur Paul HEULIN fait état des dépenses engagées depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur Patrick BILESIMO donne quelques éléments d'avancement du chantier de rénovation du camping, la charpente sera posée au cours semaine du 2 avril prochain, la couverture sera réalisée à suivre.

Madame Stéphanie COCHELIN intervient sur la réfection du parquet de la salle de gymnastique du Complexe Sportif des Grands Jardins. L'entreprise annonce son intervention pour des travaux courant avril, sans précision sur le début ou fin avril

Monsieur HEULIN précise que cette dépense sera complètement remboursée par les assurances.

Il lui est donné acte de cette présentation.

17- Informations diverses

Une information sur table a été remise, il s'agit de la convention passée avec la société Lodg'ing qui va démarrer son activité de gestion du camping au mois de juin prochain pour cette année. Les années suivantes le calendrier sera probablement avancé.

Une information sur les logements sociaux et le pourcentage de ceux-ci sur la commune. Madame Christine COURRILAUD précise que ce pourcentage progresse et l'on arrive cette année à 21.88 %. La commune est donc au-dessus des 20 % requis.

Sur le lotissement de La Jolivetterie le collectif de Maine et Loire Habitat sera terminé en novembre 2024. La SOCLOVA et LOGIS OUEST démarrent également leurs logements collectifs. Rue Baruk les bâtiments à démolir sont en cours d'être désossés avant reconstruction.

Monsieur Patrick BILESIMO ajoute quelques informations sur l'avancement des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise. La démolition s'est bien passée. L'arasement du mur périphérique est entamé et le remontage partiel suit son cours. Seront coulées à compter du 2 avril prochain les fondations du mur de soutènement entre le futur parc et le Césame. La fin des travaux est envisagée en mars 2025.


Il est donné acte au maire de ces informations.

Madame Christine COURRILAUD fait passer aux membres du conseil municipal, les tableaux d'inscription de tenue des bureaux de vote pour les élections Européennes du 9 juin prochain.

18 - Questions diverses

Néant

Séance levée à 20h45

Paul HEULIN, Le Maire	Pascal PAPILLON, Secrétaire de Séance
Le 22 mai 2024 	Le 22 mai 2024 